

# Investissement à impact : les conseils haut de bilan publient un guide pour diffuser les bonnes pratiques auprès des entrepreneurs



**Pierre-Jean Gaudel**  
Vice-Président de l'Association pour le Financement et la Transmission des Entreprises  
Animateur de sa commission Financement durable

**S**elon France Invest, le nombre de fonds à impact est passé de 10 en 2012 à près de 90 fin 2020. Les investissements gérés par ces fonds sont passés, au cours de cette période, de 200 millions d'euros à près de 5 milliards d'euros. Ils restent une part minoritaire des flux totaux d'investissement mais en très forte progression.

Dans ce contexte, il était naturel que l'Association pour le Financement et la Transmission des Entreprises (AFITE) s'intéresse au sujet et publie un guide permettant aux entrepreneurs de se repérer parmi les nouvelles opportunités de financement.

D'abord, le guide définit l'investissement à impact et précise ce qu'est une entreprise à impact. Cette définition n'est pas normée, mais les praticiens s'accordent pour qualifier d'entreprise à impact une entreprise recherchant, non pas seulement la réalisation d'un profit, mais aussi un impact positif, sur le plan environnemental ou social.

Le guide donne des conseils pour améliorer l'impact de son entreprise et le documenter, la règle d'or en la matière étant la sincérité, pour éviter l'éco-blanchiment (ou « greenwashing »), destructeur de valeur à terme.

Le guide explique ensuite comment les investisseurs évaluent l'impact



D.R.

d'une entreprise et surtout présente les opportunités de financement envisageables pour une entreprise à impact.

Enfin, il s'attarde sur les spécificités lors de la levée de fonds d'une telle entreprise. Par exemple, il explique ce qu'est un audit ESG (Environnemental, Social et Gouvernance). Ces audits, de plus en plus fréquents, ne se confondent pas avec les audits sociaux ou environnementaux mais consistent à vérifier les bonnes pratiques de l'entreprise en matière d'ESG, en-dehors de la stricte conformité à la réglementation. Voici des exemples de sujets abordés lors de cet audit :

- Gouvernance : éthique des pratiques commerciales, promotion de la parité ;
- Ressources humaines : formation, gestion du handicap, absentéisme ;

- Gestion des risques fournisseurs : procédures de suivi de leurs performances ESG ;
- Environnement : gestion de la fin de vie des produits, des conséquences de l'utilisation des produits ou services pour les clients, prévention des gaspillages ;
- Motivation de l'équipe dirigeante, voire des salariés, sur l'atteinte d'objectifs d'impact ;
- Qualité des outils de mesure de l'impact.

La délicate question du lien entre impact et valeur de l'entreprise est également abordée. Le guide évoque ainsi une enquête récente du cabinet McKinsey montrant que les acquéreurs et investisseurs potentiels intègrent une prime minimum d'environ 10 % dans le prix d'acquisition d'une société disposant d'une stratégie ESG établie.

Le guide sur l'investissement à impact, disponible sur le site [www.afite.fr](http://www.afite.fr), succède à un autre guide de l'AFITE, sur les bonnes pratiques en matière de cession d'entreprises.

Ces publications visent à diffuser les bonnes pratiques professionnelles et déontologiques parmi les membres de l'AFITE afin que l'appartenance à cette association soit synonyme de qualité pour leurs clients, lors d'une levée de fonds ou pour la cession de leur entreprise.

2022-8014